



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

N° C15_12_2022_45 - Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2022 (annexe)

Annexe(s) :

- *Rapport 2022 de la politique locale de l'urbanisme*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	55	11	-	24

Pour : -	Abstention : -	Contre : -	Sans Participation : -
----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FOUCHÉ Etienne, FOUCHÉ Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à LONGEAU Daniel), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHASSIN Julien (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KOHLER Marie (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALÉRY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2022 (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport 2022 de la politique locale de l'urbanisme

L'article L.5211-62 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme ».

Ainsi, le bilan de l'exercice de la compétence PLU en 2022, en annexe de la délibération, est proposé comme base au débat du jour.

Il reprend notamment les points suivants :

- Gestion des documents d'urbanisme de portée communale,
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou,
- Plan de Paysage,
- Observatoire agricole et foncier,
- Inventaire des zones humides et du maillage bocager,
- Élaboration du guide des projets photovoltaïques,
- Application du droit des sols.

Vu le CGCT et plus particulièrement l'article L.5211-62 ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification statutaire en date du 9 juillet 2019 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PREND ACTE de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET